

L'an deux mil vingt-six, le 11 février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Pont-à-Marcq, par convocation en date du cinq février deux mil vingt-six, s'est réuni en Mairie de Pont-à-Marcq, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain CLEMENT, Maire de Pont-à-Marcq.

La convocation a été affichée sur l'écran d'affichage numérique de la mairie le cinq février deux mil vingt-six.

Présents : Sylvain CLEMENT, Fernand CLAISSE, Marie-Gaëtane DANION, Albertina MEIRE, Olivier FRANCKE, Anne-Marie DYRDA-LOYEZ, Sylvain THULLIER, Pascale DEFFRENNES, Fabrice BLONDEL, Laurent DARRAS, Laurence DATH, Sophie DUGRAIN, Guillaume CARDON, Séverine FLAMENT, Audrey DEMAIN, Philippe MATTON, Éric LAURENT, Lucile TYRAN.

Absents : Jean-Marie PERILLIAT donne pouvoir à Fernand CLAISSE, Margaux LANGLANT donne pouvoir à Albertina MEIRE jusqu'à son arrivée, Laëtitia RENSKI donne pouvoir à Éric LAURENT.

Absents non excusés : Frédéric BERNABLE, Franck DENISE.

Soit : 18 présents, 3 absents avec pouvoir et 2 absents sans pouvoir.

Mme LANGLANT rejoint la séance à 19h37 pour prendre part au vote des délibérations 7 et 8.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, il s'agit de Madame Albertina MEIRE.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte. La séance se déroule en présence de public.

L'assemblée est informée que la séance est enregistrée pour simplifier la réalisation du PV.

D2026-02-11/04 Pévèle-Carembault – Participation communale à l'achat de vélo électrique

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée délibérante accompagne la démarche communautaire d'une aide supplémentaire à l'achat de vélo électrique depuis 2021.

Monsieur le Maire propose de renouveler cette action dans la mesure où la Pévèle Carembault reconduit l'expérience en 2026.

Pour mémoire, la commune a financé 7 dossiers en 2025 pour une utilisation complète du budget alloué, aucun en 2024, 6 dossiers en 2023 pour un montant de 600 euros, 6 dossiers en 2022 pour un montant de 600 euros également et 3 dossiers en 2021 pour un montant de 300 euros.

Monsieur le Maire propose au débat la mise en œuvre d'une aide complémentaire de la commune selon les mêmes dispositions que la CCPC à savoir :

- Une aide par foyer fiscal par période de 5 ans
- Selon un plafond identifié en termes de budget annuel alloué et de montant par foyer.

En raison de l'utilisation complète du budget 2025 et de la recrudescence de l'intérêt pour ce dispositif manifesté à l'accueil de la Maire, Monsieur le Maire propose, pour 2026, d'identifier un montant d'aide complémentaire par foyer de 100 euros et d'y adjoindre un budget de 1000 euros maximum soit une augmentation de 300 euros permettant d'aider 3 familles supplémentaires dans cette démarche.

Monsieur le Maire propose, comme les années précédentes, d'octroyer une aide complémentaire, jusqu'à épuisement du budget alloué pour tout pontamarcquois, sur présentation d'une preuve d'achat effectué dans l'année et sur présentation de l'accord de la Pèvèle Carembault pour l'octroi de l'aide initiale.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir :

- L'autoriser à créer les postes susmentionnés ;
- L'autoriser à signer tout document relatif à ces postes dans la limite des disponibilités budgétaires ;

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, actent la participation de la commune à la démarche d'aide à l'achat de vélo électrique pour la 6^{ème} année consécutive et actent l'augmentation du budget alloué pour ce mode de mobilité vertueux.

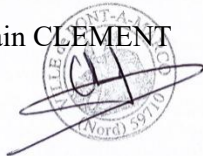
Ainsi fait en séance les jour, mois et an que susdits,

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Fait à Pont-à-Marcq le 13/02/2026,

Le Maire,

Sylvain CLEMENT



La secrétaire de séance,

Albertina MEIRE

